Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260309-D202602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 5 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 3 Février 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Gilles FÉREC, Anne-Marie BOUCHER, Philippe PLOUZENNEC, Annick MARCHADOUR, Alain PLAUD, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Anne-Marie LOUBOUTIN, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Nathalie AUDIC, Myriam BACQUÉ, Michelle AUTRET, Gérard EUGÈNE, Sabrina HASCOËT, Julie-Mary BOËZENNEC

Etaient absents Excusés :
Wilfried POULAIN a donné pouvoir à Joël BLAIZE
Michel LAROUR a donné pouvoir à Nicole BOURHIS

Secrétaire de séance : Annick MARCHADOUR

2026-02
Avance sur contrat d'association 2026

En vertu du Contrat d'Association à l'enseignement public qui a été conclu le 19 février 1997 entre l'Etat et l'Ecole Notre-Dame du Menez Hom, la Commune se doit de verser un forfait par élève représentant « le coût moyen des dépenses d'entretien d'un élève externe de l'enseignement public dans les classes correspondantes ayant un effectif comparable ».

Le 10 avril 2025 le conseil municipal a validé les effectifs des écoles pris en compte correspondant aux enfants présents à la rentrée 2024-2025.

De même, a été validé les dépenses totales, charges de personnel comprises, qui se montaient à 54 243.78 € pour un effectif de 64 élèves.

Au vu des effectifs de l'école Notre Dame du Menez Hom domiciliés à Plomodiern, le montant dû pour l'année 2025 était le suivant :

Effectifs écoles à la rentrée 2024-2025	Maternelle	Primaire	Total
Ecole publique	21	43	64

Ecole privée	31	51	82
dont Elèves domiciliés à Plomodiern	23	38	61

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260309-D202602-DE

Total école privée	**33 375.55**	**17 724.53**	**54 647.36**

L'école privée Notre-Dame du Menez Hom, via son directeur, a fait la demande d'une avance sur le montant du contrat d'association 2026. Ce montant devant être validé par la prochaine mandature après les élections.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal valide une avance sur le contrat d'association 2026 à l'école Notre Dame du Menez Hom, d'un montant de 27 324 €, soit 50 % du contrat d'association 2025.

Vote : 19 Pour : 19

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE LA SECRETAIRE

Joël BLAIZE Annick MARCHADOUR